

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 19 décembre 2017

AVIS AUX ÉLECTEURS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2017

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au samedi 30 décembre 2017 inclus.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire auprès de la mairie.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 3 modalités :

- soit en se rendant à la mairie, aux horaires d'ouverture, avec les pièces exigées : [formulaire d'inscription](#), pièce d'identité et justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le [formulaire d'inscription](#), disponible sur www.interieur.gouv.fr ou sur www.service-public.fr, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile,
- soit par internet, si votre commune est raccordée, en créant un compte sur www.mon.service-public.fr.

La Préfète,

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher